**Tournoi Vétérans de Mérignac**

19 Mars 2022

**REGLEMENT**

**Attention : Un pass sanitaire sera OBLIGATOIRE pour pouvoir rentrer dans l’enceinte du gymnase.**

## ARTICLE 1

Le tournoi se déroulera selon les Règles de la F.F.BaD. Toute inscription au tournoi entraîne l’entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD et en règle avec celle-ci. Le Tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de série NC, P, R, et N vétérans. Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence en Règle.

### ARTICLE 2

Le Comité d’organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement, ainsi que de regrouper certaines catégories ou d’en supprimer en accord avec le juge-arbitre, dans l’intérêt du tournoi, si cela s’avère nécessaire. Le comité d’organisation se réserve aussi le droit de limiter le nombre d’inscriptions des joueurs pour le bon déroulement du tournoi.

### ARTICLE 3

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.BaD

Le logiciel employé sera : BADNET

Le tournoi est placé sous l’autorité du juge arbitre. Ce dernière prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Point particulier :

Si le volant touche la structure :

* A l’engagement, le volant sera remis 1 fois.
* Au cours de l’échange, le volant est compté faute

Une tenue correcte est exigée, suivant les termes du règlement de la F.F.BaD.

### ARTICLE 4 : TABLEAUX

Les tableaux proposés seront les suivants : Double Dames, Double Hommes et Double Mixte.

Dans la mesure du possible les rencontres se dérouleront par poules, puis par élimination directe.

Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

Dans l’intérêt du tournoi, certaines inscriptions pourront être gérées au cas par cas (ou selon le CPPP)

**La réalisation des Tableaux aura lieu le Dimanche 13 Mars 2022.**

### ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les feuilles d’inscription devront nous parvenir au plus tard le **JEUDI 10 Mars 2022** (L’enregistrement des inscriptions se fera par ordre d’arrivée cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l’ordre du : **SAM Badminton**, et adressées à :

**Kévin CAMELIN**

**146 chemin du coquillat**

**33850 LEOGNAN**

Toute inscription non accompagnées du règlement sera considérée comme nulle.

Droit d’inscription : 1 tableau. 15 €

2 tableaux 20 €

**ARTICLE 6 : HORAIRES**

L’organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle.

Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré W.O.

Tout joueur devra être présent ½ heure avant son premier match .Tout joueur devant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge arbitre.

**ARTICLE 7 : VOLANTS**

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Ils sont à choisir dans la liste des volants homologués par F.F.BaD, en cas de litige, les volants officiels du tournoi seront : MAVIS 370 pour les NC et FORZA 6000 pour les joueurs classés.

### ARTICLE 8 : ARBITRAGE

Les matchs seront effectués en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes maximum, à compter de l’appel du match, pour démarrer celui-ci.

### ARTICLE 9 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous ses accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n’est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord de l’adversaire (si le match est en auto-arbitrage) ou de l’arbitre (si le match est arbitré). Seuls les joueurs appelés pour disputer un match, arbitre et membres de l’organisation ont accès à l’aire de jeu.

Tout joueur désirant s’absenter de la salle doit en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d’être disqualifié

**ARTICLE 10 : SANCTION**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixé au **Dimanche 13 Mars 2022**. Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié est passible d'une suspension de toutes compétitions de deux mois. Cette suspension est de six mois en cas de récidive au cours de la même année.

Tous les cas d'absence sont consignés par le JA. Le joueur dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier auprès de la CRA de la Ligue de Badminton.

**ARTICLE 11 :**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

**ARTICLE 12 :**

**Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu’il est interdit d’y boire et d’y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet.**

**Le présent règlement sera affiché dans la salle**